



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'AUDERGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents	Christophe Magdalijs, <i>Bourgmestre f.f.-Président</i> ; Alain Lefebvre, Bruno Collard, Jeannine Crucifix, Sophie de Vos, Christian Coppens, Pascale Despineto, Dirk Hoornaert, <i>Échevin(e)s</i> ; Véronique Artus, <i>Président du C.P.A.S</i> ; Etienne Schoonbroodt, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusé	Valérie Cops, <i>Échevin(e)</i> .

Séance du 12.12.17

#Objet : Liquidation du subside au budget ordinaire de l'exercice 2017 par la modification budgétaire de 7000 euros, diminuant d'autant les frais d'actions de la Maison de prévention (300-123-06) et augmentant d'autant le subside communal pour le Pavillon (761-332-02)#

Prévention

Le Collège,

Etant donné la convention de gestion liant la Commune d'Auderghem avec l'ASBL "Pavillon" validée par délibération du Conseil en séance du 1 juin 2017

Etant donné la convention de détachement de Madame Marie MAHEE en séance du Conseil 1juin 2017

Etant donné la convention régionale du Plan Local de Prévention et de Proximité 2016-2019, que la Région couvre prioritairement les frais salariaux des agents contractuels subventionnés de la Maison de Prévention et que ces frais salariaux épuisent le subside,

Etant donné qu'il en résulte que quasi tous les frais d'action et de fonctionnement de la Maison de prévention sont à charge de la commune (hormis pour les subsides du PSSP),

Etant donné qu'un fonctionnaire de la Maison de prévention (subside régional) est détaché depuis juin 2017 à l'ASBL "Le pavillon", par convention de détachement et que des frais de fonctionnement sont calculés au prorata des activités coordonnées par ce fonctionnaire (soit , en 2016, 7000 euros), et que par ailleurs ce "subside" a déjà été accordé pour 2017,

Décide

D'augmenter le subside au profit de l'ASBL Le Pavillon des frais d'actions dévolus initialement à la Maison de prévention pour ses activités de 2017 (soit 7000 euros), par modification budgétaire (300-123-06 et 761-332-06)

Autorise la liquidation de 7000 euros au bénéfice de l'ASBL Le Pavillon (avenue de la Stratégie, 1160 Auderghem)

Le Collège approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Etienne Schoonbroodt

Le Bourgmestre f.f.-Président,
(s) Christophe Magdalijs

POUR EXTRAIT CONFORME
Auderghem, le 12 décembre 2017

Le Secrétaire communal,
Par délégation,
Le chef de service

Le Bourgmestre f.f.,
Par délégation,

Jean Noël

Bruno Collard